



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 88383

Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la pénurie de sages-femmes dans notre pays. Au 31 décembre 2004, la France comptait 17 750 sages-femmes en activité selon les données issues du fichier du conseil national de l'ordre des sages-femmes, alors que la Grande-Bretagne en compte le double. Malgré des effectifs en constante progression, tout en restant insuffisants pour rattraper le retard, la profession de sage-femme connaît aujourd'hui de fortes tensions et le sentiment de pénurie prévaut. D'ailleurs, le conseil national de l'ordre confirme un déficit en milieu hospitalier de 3 000 sages-femmes à ce jour. Or il semblerait que la direction générale de la santé ait confirmé que le numerus clausus ne sera pas augmenté cette année par manque de terrains de stages. Au regard du nombre insuffisant de sages-femmes, il paraît surprenant qu'une telle décision soit prise. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir l'informer de ses intentions et si, au contraire, il ne serait pas souhaitable d'accroître, comme ces cinq dernières années, le nombre de postes au concours d'entrée des écoles de sages-femmes et donc le nombre d'élèves en formation. Enfin, il rappelle que cette profession est indispensable dans les maternités, aussi bien pour les médecins accoucheurs que pour les femmes concernées.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88383

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2709